

---

# ÉLOGE

## DE MONTESQUIEU,

MIS À LA TÊTE DU CINQUIÈME VOLUME DE L'ENCYCLO-  
PÉDIE, PAR D'ALEMBERT.

L'INTÉRÊT que les bons citoyens prennent à l'Encyclopédie, et le grand nombre de gens de lettres qui lui consacrent leurs travaux, semblent nous permettre de la regarder comme un des monuments les plus propres à être dépositaires des sentiments de la patrie, et des hommages qu'elle doit aux hommes célèbres qui l'ont honorée. Persuadés néanmoins que M. de Montesquieu étoit en droit d'attendre d'autres panégyristes que nous, et que la douleur publique eût mérité des interprètes plus éloquents, nous eussions enfermé au-dedans de nous-mêmes nos justes regrets et notre respect pour sa mémoire; mais l'aveu de ce que nous lui devons nous est trop précieux pour en laisser le soin à d'autres. Bienfaiteur de l'humanité par ses écrits, il a daigné l'être aussi de cet ouvrage: et notre reconnaissance ne veut que tracer quelques lignes au pied de sa statue.

Charles de Secondat, baron de la Brede et de Montesquieu, ancien président à mortier au parlement de Bordeaux, de l'académie française, de l'académie royale des sciences et des belles-lettres de Prusse, et de la société royale de Londres, naquit au château de la Brede, près de Bordeaux, le 13

janvier 1689, d'une famille noble de Guienne. Son trisaïeul, Jean de Secondat, maître-d'hôtel de Henri II roi de Navarre, et ensuite de Jeanne, fille de ce roi, qui épousa Antoine de Bourbon, acquit la terre de Montesquieu d'une somme de 10,000 livres, que cette princesse lui donna par un acte authentique, en récompense de sa probité et de ses services. Henri III, roi de Navarre, depuis Henri IV, roi de France, érigea en baronnie la terre de Montesquieu en faveur de Jacob de Secondat, fils de Jean, d'abord gentilhomme ordinaire de la chambre de ce prince, et ensuite mestre-de-camp du régiment de Châtillon. Jean Gaston de Secondat, son second fils, ayant épousé la fille du premier président du parlement de Bordeaux, acquit dans cette compagnie une charge de président à mortier. Il eut plusieurs enfants, dont un entra dans le service, s'y distingua, et le quitta de fort bonne heure : ce fut le pere de Charles de Secondat, auteur de l'Esprit des lois. Ces détails paroîtront peut-être déplacés à la tête de l'éloge d'un philosophe dont le nom a si peu besoin d'ancêtres ; mais n'envions point à leur mémoire l'éclat que ce nom répand sur elle.

Les succès de l'enfance, présage quelquefois si trompeur, ne le furent point dans Charles de Secondat : il annonça de bonne heure ce qu'il devoit être, et son pere donna tous ses soins à cultiver ce génie naissant, objet de son espérance et de sa tendresse. Dès l'âge de vingt ans, le jeune Montesquieu préparoit déjà les matériaux de l'Esprit des lois, par un extrait raisonné des immenses volumes qui composent le corps du droit civil : ainsi autrefois New-

ton avoit jeté, dès sa première jeunesse, les fondements des ouvrages qui l'ont rendu immortel. Cependant l'étude de la jurisprudence, quoique moins aride pour M. de Montesquieu que pour la plupart de ceux qui s'y livrent, parcequ'il la cultivoit en philosophe, ne suffisoit pas à l'étendue et à l'activité de son génie : il approfondissoit, dans le même temps, des matieres encore plus importantes et plus délicates (1), et les discutoit dans le silence avec la sagesse, la décence et l'équité qu'il a depuis montrées dans ses ouvrages.

Un oncle paternel, président à mortier au parlement de Bordeaux, juge éclairé et citoyen vertueux, l'oracle de sa compagnie et de sa province, ayant perdu un fils unique, et voulant conserver dans son corps l'esprit d'élevation qu'il avoit tâché d'y répandre, laissa ses biens et sa charge à M. de Montesquieu. Il étoit conseiller au parlement de Bordeaux depuis le 24 février 1714, et fut reçu président à mortier le 13 juillet 1716. Quelques années après, en 1722, pendant la minorité du roi, sa compagnie le chargea de présenter des remontrances à l'occasion d'un nouvel impôt. Placé entre le trône et le peuple, il remplit, en sujet respectueux, et en magistrat plein de courage, l'emploi si noble et si peu envié de faire parvenir au souverain le cri des malheureux ; et la misere publique, représentée

---

(1) C'étoit un ouvrage en forme de lettres, dont le but étoit de prouver que l'idolâtrie de la plupart des païens ne paroissoit pas mériter une damnation éternelle. (*Note de d'Alembert.*)

avec autant d'habileté que de force, obtint la justice qu'elle demandoit. Ce succès, il est vrai, par malheur pour l'état bien plus que pour lui, fut aussi passager que s'il eût été injuste; à peine la voix des peuples eut-elle cessé de se faire entendre, que l'impôt supprimé fut remplacé par un autre: mais le citoyen avoit fait son devoir.

Il fut reçu, le 3 avril 1716, dans l'académie de Bordeaux, qui ne faisoit que de naître. Le goût pour la musique et pour les ouvrages de pur agrément avoit d'abord rassemblé les membres qui la formoient. M. de Montesquieu crut avec raison que l'ardeur naissante et les talents de ses confreres pourroient s'exercer avec encore plus d'avantage sur les objets de la physique. Il étoit persuadé que la nature, si digne d'être observée par-tout, trouvoit aussi par-tout des yeux dignes de la voir; qu'au contraire les ouvrages de goût ne souffrant point de médiocrité, et la capitale étant en ce genre le centre des lumieres et des secours, il étoit trop difficile de rassembler loin d'elle un assez grand nombre d'écrivains distingués. Il regardoit les sociétés de bel-esprit, si étrangement multipliées dans nos provinces, comme une espece ou plutôt comme une ombre de luxe littéraire, qui nuit à l'opulence réelle, sans même en offrir l'apparence. Heureusement M. le duc de la Force, par un prix qu'il venoit de fonder à Bordeaux, avoit secondé des vues si éclairées et si justes. On jugea qu'une expérience bien faite seroit préférable à un discours foible ou à un mauvais poëme; et Bordeaux eut une académie des sciences.

M. de Montesquieu, nullement empressé de se

montrer au public , sembloit attendre , selon l'expression d'un grand génie , un âge mûr pour écrire. Ce ne fut qu'en 1721 ; c'est-à-dire âgé de trente-deux ans , qu'il mit au jour les *Lettres persanes*. Le *Siamois des Amusements sérieux et comiques* pouvoit lui en avoir fourni l'idée : mais il surpassa son modele. La peinture des mœurs orientales , réelles ou supposées , de l'orgueil et du flegme de l'amour asiatique , n'est que le moindre objet de ces lettres ; elle n'y sert , pour ainsi dire , que de prétexte à une satire fine de nos mœurs , et à des matières importantes que l'auteur approfondit en paroissant glisser sur elles. Dans cette espece de tableau mouvant , Usbek expose sur-tout avec autant de légèreté que d'énergie ce qui a le plus frappé parmi nous ses yeux pénétrants ; notre habitude de traiter sérieusement les choses les plus futiles , et de tourner les plus importantes en plaisanterie ; nos conversations si bruyantes et si frivoles ; notre ennui dans le sein du plaisir même ; nos préjugés et nos actions en contradiction continuelle avec nos lumières ; tant d'amour pour la gloire joint à tant de respect pour l'idole de la faveur ; nos courtisans si rampants et si vains ; notre politesse extérieure et notre mépris réel pour les étrangers , ou notre prédilection affectée pour eux ; la bizarrerie de nos goûts , qui n'a rien au-dessous d'elle que l'empressement de toute l'Europe à les adopter ; notre dédain barbare pour deux des plus respectables occupations d'un citoyen , le commerce et la magistrature ; nos disputes littéraires , si vives et si inutiles ; notre fureur d'écrire avant que de penser , et de juger avant que

de connoître. A cette peinture vive , mais sans fiel , il oppose , dans l'apologue des Troglodytes , le tableau d'un peuple vertueux , devenu sage par le malheur ; morceau digne du portique. Ailleurs il montre la philosophie , long-temps étouffée , reparaissant tout à coup , regagnant par ses progrès le temps qu'elle a perdu , pénétrant jusque chez les Russes à la voix d'un génie qui l'appelle , tandis que , chez d'autres peuples de l'Europe , la superstition , semblable à une atmosphère épaisse , empêche la lumière qui les environne de toutes parts d'arriver jusqu'à eux. Enfin , par les principes qu'il établit sur la nature des gouvernements anciens et modernes , il présente le germe de ses idées lumineuses , développées depuis par l'auteur dans son grand ouvrage.

Ces différents sujets , privés aujourd'hui des graces de la nouveauté qu'ils avoient dans la naissance des Lettres persanes , y conserveront toujours le mérite du caractere original qu'on a su leur donner : mérite d'autant plus réel qu'il vient ici du génie seul de l'écrivain , et non du voile étranger dont il s'est couvert ; car Usbek a pris , durant son séjour en France , non seulement une connoissance si parfaite de nos mœurs , mais une si forte teinture de nos manieres mêmes , que son style fait souvent oublier son pays. Ce léger défaut de vraisemblance peut n'être pas sans dessein et sans adresse : en relevant nos ridicules et nos vices , il a voulu sans doute aussi rendre justice à nos avantages. Il a senti toute la faueur d'un éloge direct ; et il nous a plus finement

loués , en prenant si souvent notre ton pour médire plus agréablement de nous.

Malgré le succès de cet ouvrage , M. de Montesquieu ne s'en étoit point déclaré ouvertement l'auteur. Peut-être croyoit-il échapper plus aisément par ce moyen à la satire littéraire qui épargne plus volontiers les écrits anonymes , parceque c'est toujours la personne , et non l'ouvrage , qui est le but de ses traits. Peut-être craignoit-il d'être attaqué sur le prétendu contraste des Lettres persanes avec l'austérité de sa place : espece de reproche , disoit-il , que les critiques ne manquent jamais , parcequ'il ne demande aucun effort d'esprit. Mais son secret étoit découvert , et déjà le public le montrait à l'académie française. L'évènement fit voir combien le silence de M. de Montesquieu avoit été sage. Usbek s'exprime quelquefois assez librement , non sur le fond du christianisme , mais sur des matieres que trop de personnes affectent de confondre avec le christianisme même ; sur l'esprit de persécution dont tant de chrétiens ont été animés ; sur les usurpations temporelles de la puissance ecclésiastique ; sur la multiplication excessive des monasteres , qui enlèvent des sujets à l'état sans donner à Dieu des adorateurs ; sur quelques opinions qu'on a vainement tenté d'ériger en dogmes ; sur nos disputes de religion , toujours violentes , et souvent funestes. S'il paroît toucher ailleurs à des questions plus délicates et qui intéressent de plus près la religion chrétienne , ses réflexions , appréciées avec justice , sont en effet très favorables à la révélation , puisqu'il se borne à montrer combien la raison humaine abandonnée à

---

elle-même est peu éclairée sur ces objets. Enfin, parmi les véritables lettres de M. de Montesquieu, l'imprimeur étranger en avoit inséré quelques unes d'une autre main, et il eût fallu du moins, avant que de condamner l'auteur, démêler ce qui lui appartenoit en propre. Sans égard à ces considérations, d'un côté la haine sous le nom de zele, de l'autre le zele sans discernement ou sans lumieres, se souleverent et se réunirent contre les *Lettres persanes*. Des délateurs, espece d'hommes dangereuse et lâche, que même dans un gouvernement sage on a quelquefois le malheur d'écouter, alarmerent, par un extrait infidele, la piété du ministere. M. de Montesquieu, par le conseil de ses amis, soutenu de la voix publique, s'étant présenté pour la place de l'académie française vacante par la mort de M. de Sacy, le ministre (1) écrivit à cette compagnie que sa majesté ne donneroit jamais son agrément à l'auteur des *Lettres persanes*; qu'il n'avoit point lu ce livre, mais que des personnes en qui il avoit confiance lui en avoient fait connoître le poison et le danger. M. de Montesquieu sentit le coup qu'une pareille accusation pouvoit porter à sa personne, à sa famille, à la tranquillité de sa vie. Il n'attachoit pas assez de prix aux honneurs littéraires, ni pour les rechercher avec avidité, ni pour affecter de les dédaigner quand ils se présentoient à lui, ni enfin pour en regarder la simple privation comme un malheur; mais l'exclusion perpétuelle, et sur-tout les motifs de l'exclusion, lui paroissoient une injure. Il vit le ministre, lui dé-

---

(1) M. le cardinal de Fleury.

clara que , par des raisons particulières , il n'avoit point les Lettres persanes , mais qu'il étoit encore plus éloigné de désavouer un ouvrage dont il croyoit n'avoir point à rougir , et qu'il devoit être jugé d'après une lecture , et non sur une délation. Le ministre prit enfin le parti par où il auroit dû commencer ; il lut le livre , aima l'auteur , et apprit à mieux placer sa confiance. L'académie française ne fut point privée d'un de ses plus beaux ornements : et la France eut le bonheur de conserver un sujet que la superstition ou la calomnie étoient prêtes à lui faire perdre ; car M. de Montesquieu avoit déclaré au gouvernement qu'après l'espece d'outrage qu'on alloit lui faire , il iroit chercher chez les étrangers , qui lui tendoient les bras , la sûreté , le repos , et peut-être les récompenses , qu'il auroit dû espérer dans son pays. La nation eût déploré cette perte , et la honte en fût pourtant retombée sur elle.

Feu M. le maréchal d'Estrées , alors directeur de l'académie française , se conduisit dans cette circonstance en courtisan vertueux et d'une ame vraiment élevée : il ne craignit ni d'abuser de son crédit , ni de le compromettre ; il soutint son ami , et justifia Socrate. Ce trait de courage , si précieux aux lettres , si digne d'avoir aujourd'hui des imitateurs , et si honorable à la mémoire de M. le maréchal d'Estrées , n'auroit pas dû être oublié dans son éloge.

M. de Montesquieu fut reçu le 24 janvier 1728. Son discours est un des meilleurs qu'on ait prononcés dans une pareille occasion : le mérite en est d'autant plus grand que les récipiendaires , gênés jusqu'alors par ces formules et ces éloges d'usage

auxquels une espece de prescription les assujettit, n'avoient encore osé franchir ce cercle pour traiter d'autres sujets, ou n'avoient point pensé du moins à les y renfermer. Dans cet état même de contrainte il eut l'avantage de réussir. Entre plusieurs traits dont brille son discours (1) on reconnoîtroit l'écrivain qui pense, au seul portrait du cardinal de Richelieu, *qui apprit à la France le secret de ses forces, et à l'Espagne celui de sa foiblesse; qui ôta à l'Allemagne ses chaînes, et lui en donna de nouvelles.* Il faut admirer M. de Montesquieu d'avoir su vaincre la difficulté de son sujet, et pardonner à ceux qui n'ont pas eu le même succès.

Le nouvel académicien étoit d'autant plus digne de ce titre, qu'il avoit, peu de temps auparavant, renoncé à tout autre travail pour se livrer entièrement à son génie et à son goût. Quelque importante que fût la place qu'il occupoit, avec quelques lumieres et quelque intégrité qu'il en eût rempli les devoirs, il sentoit qu'il y avoit des objets plus dignes d'occuper ses talents, qu'un citoyen est redevable à sa nation et à l'humanité de tout le bien qu'il peut leur faire, et qu'il seroit plus utile à l'une et à l'autre en les éclairant par ses écrits, qu'il ne pouvoit l'être en discutant quelques contestations particulieres dans l'obscurité. Toutes ces réflexions le déterminèrent à vendre sa charge. Il cessa d'être magistrat, et ne fut plus qu'homme de lettres.

Mais, pour se rendre utile par ses ouvrages aux

---

(1) Il se trouve après cet éloge.

différentes nations, il étoit nécessaire qu'il les connût. Ce fut dans cette vue qu'il entreprit de voyager. Son but étoit d'examiner par-tout le physique et le moral; d'étudier les lois et la constitution de chaque pays; de visiter les savants, les écrivains, les artistes célèbres; de chercher sur-tout ces hommes rares et singuliers dont le commerce supplée quelquefois à plusieurs années d'observations et de séjour. M. de Montesquieu eût pu dire comme Démocrite: « Je  
« n'ai rien oublié pour m'instruire; j'ai quitté  
« mon pays et parcouru l'univers pour mieux con-  
« noître la vérité; j'ai vu tous les personnages illus-  
« tres de mon temps. » Mais il y eut cette différence entre le Démocrite français et celui d'Abdere, que le premier voyageoit pour instruire les hommes, et le second pour s'en moquer.

Il alla d'abord à Vienne, où il vit souvent le célèbre prince Eugene. Ce héros, si funeste à la France (à laquelle il auroit pu être si utile), après avoir balancé la fortune de Louis XIV et humilié la fierté ottomane, vivoit sans faste durant la paix, aimant et cultivant les lettres dans une cour où elles sont peu en honneur (1), et donnant à ses maîtres l'exemple de les protéger. M. de Montesquieu crut entrevoir dans ses discours quelques restes d'intérêt pour

---

(1) Quelques Allemands ont pris, très mal-à-propos, ces paroles pour une injure. L'amour des hommes est un devoir dans les princes: l'amour des lettres est un goût qu'il leur est permis de ne pas avoir. (*Note de d'Alembert.*)

son ancienne patrie. Le prince Eugene (1) en laissoit voir sur-tout autant que le peut faire un ennemi sur les suites funestes de cette division intestine qui trouble depuis si long-temps l'église de France : l'homme d'état en prévoyoit la durée et les effets, et les prédit au philosophe.

M. de Montesquieu partit de Vienne pour voir la Hongrie, contrée opulente et fertile, habitée par une nation fiere et généreuse, le fléau de ses tyrans et l'appui de ses souverains. Comme peu de personnes connoissent bien ce pays, il a écrit avec soin cette partie de ses voyages.

D'Allemagne il passa en Italie. Il vit à Venise le fameux Law, à qui il ne restoit de sa grandeur passée que des projets heureusement destinés à mourir dans sa tête, et un diamant qu'il engageoit pour jouer aux jeux de hasard. Un jour la conversation rouloit sur le fameux système que Law avoit inventé, époque de tant de malheurs et de fortunes, et sur-tout d'une dépravation remarquable dans nos mœurs. Comme le parlement de Paris, dépositaire immédiat des lois dans les temps de minorité, avoit fait éprouver au ministre écossais quelque résis-

---

(1) Le prince Eugene lui demanda un jour en quel état étoient les affaires de la constitution en France. M. de Montesquieu lui répondit que le ministere prenoit des mesures pour éteindre peu à peu le jansénisme, et que dans quelques années il n'en seroit plus question. « Vous n'en sortirez jamais, dit le prince : le feu roi s'est laissé engager dans une affaire dont son arriere-petit-fils ne verra pas la fin ». (*Eloge manuscrit de M. de Montesquieu, par M. de Secondat, son fils.*)

tance dans cette occasion, M. de Montesquieu lui demanda pourquoi on n'avoit pas essayé de vaincre cette résistance par un moyen presque toujours infaillible en Angleterre, par le grand mobile des actions des hommes, en un mot par l'argent. « Ce ne sont pas, répondit Law, des génies aussi ardents et aussi généreux que mes compatriotes ; mais ils sont beaucoup plus incorruptibles. » Nous ajouterons, sans aucun préjugé de vanité nationale, qu'un corps libre pour quelques instants doit mieux résister à la corruption que celui qui l'est toujours ; le premier, en vendant sa liberté, la perd ; le second ne fait pour ainsi dire que la prêter, et l'exerce même en l'engageant. Ainsi les circonstances et la nature du gouvernement font les vices et les vertus des nations.

Un autre personnage, non moins fameux, que M. de Montesquieu vit encore plus souvent à Venise, fut le comte de Bonneval. Cet homme, si connu par ses aventures, qui n'étoient pas encore à leur terme, et flatté de converser avec un juge digne de l'entendre, lui faisoit avec plaisir le détail singulier de sa vie, le récit des actions militaires où il s'étoit trouvé, le portrait des généraux et des ministres qu'il avoit connus. M. de Montesquieu se rappeloit souvent ces conversations, et en racontoit différents traits à ses amis.

Il alla de Venise à Rome. Dans cette ancienne capitale du monde, qui l'est encore à certains égards, il s'appliqua sur-tout à examiner ce qui la distingue aujourd'hui le plus ; les ouvrages des Raphaël, des Titien, et des Michel-Ange. Il n'avoit point fait une

étude particulière des beaux arts ; mais l'expression dont brillent les chefs-d'œuvre en ce genre saisit infailliblement tout homme de génie. Accoutumé à étudier la nature, il la reconnoît quand elle est imitée, comme un portrait ressemblant frappe tous ceux à qui l'original est familier. Malheur aux productions de l'art dont toute la beauté n'est que pour les artistes !

Après avoir parcouru l'Italie, M. de Montesquieu vint en Suisse. Il examina soigneusement les vastes pays arrosés par le Rhin. Et il ne lui resta plus rien à voir en Allemagne, car Frédéric ne régnoit pas encore. Il s'arrêta ensuite quelque temps dans les Provinces-Unies, monument admirable de ce que peut l'industrie humaine animée par l'amour de la liberté. Enfin il se rendit en Angleterre, où il demeura deux ans. Digne de voir et d'entretenir les plus grands hommes, il n'eut à regretter que de n'avoir pas fait plutôt ce voyage. Locke et Newton étoient morts. Mais il eut souvent l'honneur de faire sa cour à leur protectrice, la célèbre reine d'Angleterre, qui cultivoit la philosophie sur le trône, et qui goûta, comme elle le devoit, M. de Montesquieu. Il ne fut pas moins accueilli par la nation, qui n'avoit pas besoin sur cela de prendre le ton de ses maîtres. Il forma à Londres des liaisons intimes avec des hommes exercés à méditer et à se préparer aux grandes choses par des études profondes. Il s'instruisit avec eux de la nature du gouvernement, et parvint à le bien connoître. Nous parlons ici d'après les témoignages publics que lui en ont rendus les Anglais eux-mêmes, si jaloux de

nos avantages , et si peu disposés à reconnoître en nous aucune supériorité.

Comme il n'avoit rien examiné ni avec la prévention d'un enthousiaste ni avec l'austérité d'un cynique , il n'avoit remporté de ses voyages , ni un dédain outrageant pour les étrangers , ni un mépris encore plus déplacé pour son propre pays. Il résul-  
toit de ses observations que l'Allemagne étoit faite pour y voyager , l'Italie pour y séjourner , l'Angle-  
terre pour y penser , et la France pour y vivre. ]

De retour enfin dans sa patrie, M. de Montesquieu se retira pendant deux ans à sa terre de la Brede. Il y jouit en paix de cette solitude que le spectacle et le tumulte du monde servent à rendre plus agréable : il vécut avec lui-même , après en être sorti si long-  
temps ; et, ce qui nous intéresse le plus , il mit la dernière main à son ouvrage *sur les Causes de la grandeur et de la décadence des Romains*, qui parut en 1734.

Les empires , ainsi que les hommes , doivent croître , dépérir , et s'éteindre. Mais cette révolution nécessaire a souvent des causes cachées que la nuit des temps nous dérobe , et que le mystère ou leur petitesse apparente a même quelquefois voilées aux yeux des contemporains. Rien ne ressemble plus sur ce point à l'histoire moderne que l'histoire ancienne. Celle des Romains mérite néanmoins à cet égard quelque exception : elle présente une politique raisonnée , un système suivi d'agrandissement qui ne permet pas d'attribuer la fortune de ce peuple à des ressorts obscurs et subalternes. Les causes de la grandeur romaine se trouvent donc dans l'his-

toire ; et c'est au philosophe à les y découvrir. D'ailleurs il n'en est pas des systèmes dans cette étude comme dans celle de la physique. Ceux-ci sont presque toujours précipités , parcequ'une observation nouvelle et imprévue peut les renverser en un instant ; au contraire , quand on recueille avec soin les faits que nous transmet l'histoire ancienne d'un pays , si on ne rassemble pas toujours tous les matériaux qu'on peut desirer , on ne sauroit du moins espérer d'en avoir un jour davantage. L'étude réfléchie de l'histoire , étude si importante et si difficile , consiste à combiner de la manière la plus parfaite ces matériaux defectueux : tel seroit le mérite d'un architecte qui , sur des ruines savantes , traceroit de la manière la plus vraisemblable le plan d'un édifice antique en suppléant par le génie et par d'heureuses conjectures à des restes informes et tronqués.

C'est sous ce point de vue qu'il faut envisager l'ouvrage de M. de Montesquieu. Il trouve les causes de la grandeur des Romains dans l'amour de la liberté , du travail et de la patrie , qu'on leur inspiroit dès l'enfance ; dans la sévérité de la discipline militaire ; dans ces dissensions intestines qui donnoient du ressort aux esprits , et qui cessoient tout à coup à la vue de l'ennemi ; dans cette constance après le malheur , qui ne désespéroit jamais de la république ; dans le principe où ils furent toujours de ne faire jamais la paix qu'après des victoires ; dans l'honneur du triomphe , sujet d'émulation pour les généraux ; dans la protection qu'ils accordoient aux peuples révoltés contre leurs rois ; dans l'excellente politique de laisser aux vaincus

leurs dieux et leurs coutumes ; dans celle de n'avoir jamais deux puissants ennemis sur les bras , et de tout souffrir de l'un jusqu'à ce qu'ils eussent anéanti l'autre. Il trouve les causes de leur décadence dans l'agrandissement même de l'état , qui changea en guerres civiles les tumultes populaires ; dans les guerres éloignées , qui , forçant les citoyens à une trop longue absence , leur faisoient perdre insensiblement l'esprit républicain ; dans le droit de bourgeoisie accordé à tant de nations , et qui ne fit plus du peuple romain qu'une espece de monstre à plusieurs têtes ; dans la corruption introduite par le luxe de l'Asie ; dans les proscriptions de Sylla , qui avilirent l'esprit de la nation et la préparèrent à l'esclavage ; dans la nécessité où les Romains se trouverent de souffrir des maîtres lorsque leur liberté leur fut devenue à charge ; dans l'obligation où ils furent de changer de maximes en changeant de gouvernement ; dans cette suite de monstres qui régnerent , presque sans interruption , depuis Tibere jusqu'à Nerva , et depuis Commode jusqu'à Constantin ; enfin dans la translation et le partage de l'empire , qui périt d'abord en occident par la puissance des barbares , et qui , après avoir languï plusieurs siècles en orient sous des empereurs imbécilles ou féroces , s'anéantit insensiblement , comme ces fleuves qui dispaissent dans des sables.

Un assez petit volume a suffi à M. de Montesquieu pour développer un tableau si intéressant et si vaste. Comme l'auteur ne s'appesantit point sur les détails et ne saisit que les branches fécondes de son sujet , il a su renfermer en très peu d'espace un grand nom-

bre d'objets distinctement apperçus et rapidement présentés, sans fatigue pour le lecteur. En laissant beaucoup voir, il laisse encore plus à penser; et il auroit pu intituler son livre, *Histoire romaine à l'usage des hommes d'état et des philosophes.*

Quelque réputation que M. de Montesquieu se fût acquise par ce dernier ouvrage et par ceux qui l'avoient précédé, il n'avoit fait que se frayer le chemin à une plus grande entreprise, à celle qui doit immortaliser son nom et le rendre respectable aux siècles futurs. Il en avoit dès long-temps formé le dessein: il en médita pendant vingt ans l'exécution; ou, pour parler plus exactement, toute sa vie en avoit été la méditation continuelle. D'abord il s'étoit fait en quelque façon étranger dans son propre pays, afin de le mieux connoître; il avoit ensuite parcouru toute l'Europe et profondément étudié les différents peuples qui l'habitent. L'isle fameuse qui se glorifie tant de ses lois et qui en profite si mal avoit été pour lui, dans ce long voyage, ce que l'isle de Crete fut autrefois pour Lycurgue, une école où il avoit su s'instruire sans tout approuver. Enfin il avoit, si on peut parler ainsi, interrogé et jugé les nations et les hommes célèbres qui n'existent plus aujourd'hui que dans les annales du monde. Ce fut ainsi qu'il s'éleva par degrés au plus beau titre qu'un sage puisse mériter, celui de législateur des nations.

S'il étoit animé par l'importance de la matière, il étoit effrayé en même temps par son étendue: il l'abandonna, et y revint à plusieurs reprises. Il sentit plus d'une fois, comme il l'avoue lui-même,

tomber les mains paternelles. Encouragé enfin par ses amis, il ramassa toutes ses forces, et donna *l'Esprit des lois*.

Dans cet important ouvrage, M. de Montesquieu, sans s'appesantir, à l'exemple de ceux qui l'ont précédé, sur des discussions métaphysiques relatives à l'homme supposé dans un état d'abstraction, sans se borner, comme d'autres, à considérer certains peuples dans quelques relations ou circonstances particulières, envisage les habitants de l'univers dans l'état réel où ils sont et dans tous les rapports qu'ils peuvent avoir entre eux. La plupart des autres écrivains en ce genre sont presque toujours ou de simples moralistes, ou de simples jurisconsultes, ou même quelquefois de simples théologiens. Pour lui, l'homme de tous les pays et de toutes les nations, il s'occupe moins de ce que le devoir exige de nous, que des moyens par lesquels on peut nous obliger de le remplir; de la perfection métaphysique des lois, que de celle dont la nature humaine les rend susceptibles; des lois qu'on a faites, que de celles qu'on a dû faire; des lois d'un peuple particulier, que de celles de tous les peuples. Ainsi, en se comparant lui-même à ceux qui ont couru avant lui cette grande et noble carrière, il a pu dire, comme le Corrége, quand il eut vu les ouvrages de ces rivaux, *Et moi aussi je suis peintre* (1).

Rempli et pénétré de son objet, l'auteur de *l'Esprit des lois* y embrasse un si grand nombre de

---

(1) On trouvera à la suite de cet éloge l'analyse de *l'Esprit des lois*, par le même auteur.

matieres, et les traite avec tant de brièveté et de profondeur, qu'une lecture assidue et méditée peut seule faire sentir le mérite de ce livre. Elle servira sur-tout, nous osons le dire, à faire disparaître le prétendu défaut de méthode dont quelques lecteurs ont accusé M. de Montesquieu; avantage qu'ils n'auroient pas dû le taxer légèrement d'avoir négligé dans une matiere philosophique, et dans un ouvrage de vingt années. Il faut distinguer le désordre réel de celui qui n'est qu'apparent. Le désordre est réel quand l'analogie et la suite des idées ne sont point observées; quand les conclusions sont érigées en principes, ou les précédent; quand le lecteur, après des détours sans nombre, se retrouve au point d'où il est parti. Le désordre n'est qu'apparent, quand l'auteur, mettant à leur véritable place les idées dont il fait usage, laisse à suppléer aux lecteurs les idées intermédiaires. Et c'est ainsi que M. de Montesquieu a cru pouvoir et devoir en user dans un livre destiné à des hommes qui pensent, dont le génie doit suppléer à des omissions volontaires et raisonnées.

L'ordre qui se fait appercevoir dans les grandes parties de l'Esprit des lois ne regne pas moins dans les détails: nous croyons que plus on approfondira l'ouvrage, plus on en sera convaincu. Fidele à ses divisions générales, l'auteur rapporte à chacune les objets qui lui appartiennent exclusivement; et à l'égard de ceux qui par différentes branches appartiennent à plusieurs divisions à la fois, il a placé sous chaque division la branche qui lui appartient en propre. Par-là on apperçoit aisément et sans con-

fusion l'influence que les différentes parties du sujet ont les unes sur les autres, comme dans un arbre ou système bien entendu des connoissances humaines on peut voir le rapport mutuel des sciences et des arts. Cette comparaison d'ailleurs est d'autant plus juste, qu'il en est du plan qu'on peut se faire dans l'examen philosophique des lois comme de l'ordre qu'on peut observer dans un arbre encyclopédique des sciences : il y restera toujours de l'arbitraire ; et tout ce qu'on peut exiger de l'auteur, c'est qu'il suive sans détour et sans écart le système qu'il s'est une fois formé.

Nous dirons de l'obscurité, que l'on peut se permettre dans un tel ouvrage la même chose que du défaut d'ordre. Ce qui seroit obscur pour les lecteurs vulgaires ne l'est pas pour ceux que l'auteur a eus en vue. D'ailleurs l'obscurité volontaire n'en est pas une. M. de Montesquieu, ayant à présenter quelquefois des vérités importantes dont l'énoncé absolu et direct auroit pu blesser sans fruit, a eu la prudence louable de les envelopper, et, par cet innocent artifice, les a voilées à ceux à qui elles seroient nuisibles, sans qu'elles fussent perdues pour les sages.

Parmi les ouvrages qui lui ont fourni des secours et quelquefois des vues pour le sien, on voit qu'il a sur-tout profité des deux historiens qui ont pensé le plus, Tacite et Plutarque. Mais, quoiqu'un philosophe qui a fait ces deux lectures soit dispensé de beaucoup d'autres, il n'avoit pas cru devoir en ce genre rien négliger ni dédaigner de ce qui pouvoit être utile à son objet. La lecture que suppose l'Esprit des lois est immense ; et l'usage raisonné que

L'auteur a fait de cette multitude prodigieuse de matériaux paroîtra encore plus surprenant quand on saura qu'il étoit presque entièrement privé de la vue et obligé d'avoir recours à des yeux étrangers. Cette vaste lecture contribue non seulement à l'utilité mais à l'agrément de l'ouvrage. Sans déroger à la majesté de son sujet, M. de Montesquieu sait en tempérer l'austérité, et procurer aux lecteurs des moments de repos, soit par des faits singuliers et peu connus, soit par des allusions délicates, soit par ces coups de pinceau énergiques et brillants qui peignent d'un seul trait les peuples et les hommes.

Enfin, car nous ne voulons pas jouer ici le rôle des commentateurs d'Homere, il y a sans doute des fautes dans l'Esprit des lois, comme il y en a dans tout ouvrage de génie dont l'auteur a le premier osé se frayer des routes nouvelles. M. de Montesquieu a été parmi nous pour l'étude des lois ce que Descartes a été pour la philosophie : il éclaire souvent, et se trompe quelquefois ; et en se trompant même il instruit ceux qui savent lire. Cette nouvelle édition montrera, par les additions et corrections qu'il y a faites, que, s'il est tombé de temps en temps, il a su le reconnoître et se relever. Par-là il acquerra du moins le droit à un nouvel examen dans les endroits où il n'aura pas été de l'avis de ses censeurs ; peut-être même ce qu'il aura jugé le plus digne de correction leur a-t-il absolument échappé, tant l'envie de nuire est ordinairement aveugle !

Mais ce qui est à la portée de tout le monde dans

L'Esprit des lois, ce qui doit rendre l'auteur cher à toutes les nations, ce qui serviroit même à couvrir des fautes plus grandes que les siennes, c'est l'esprit de citoyen qui l'a dicté : l'amour du bien public, le desir de voir les hommes heureux, s'y montrent de toutes parts; et, n'eût-il que ce mérite si rare et si précieux, il seroit digne, par cet endroit seul, d'être la lecture des peuples et des rois. Nous voyons déjà par une heureuse expérience que les fruits de cet ouvrage ne se bornent pas dans ses lecteurs à des sentiments stériles. Quoique M. de Montesquieu ait peu survécu à la publication de l'Esprit des lois, il a eu la satisfaction d'entrevoir les effets qu'il commence à produire parmi nous; l'amour naturel des Français pour leur patrie tourné vers son véritable objet; ce goût pour le commerce, pour l'agriculture et pour les arts utiles, qui se répand insensiblement dans notre nation; cette lumière générale sur les principes du gouvernement qui rend les peuples plus attachés à ce qu'ils doivent aimer. Ceux qui ont si indécemment attaqué cet ouvrage lui doivent peut-être plus qu'ils ne s'imaginent. L'ingratitude au reste est le moindre reproche qu'on ait à leur faire. Ce n'est pas sans regret et sans honte pour notre siècle que nous allons les dévoiler : mais cette histoire importe trop à la gloire de M. de Montesquieu et à l'avantage de la philosophie pour être passée sous silence. Puisse l'opprobre qui couvre enfin ses ennemis leur devenir salutaire !

A peine l'Esprit des lois parut-il, qu'il fut recherché avec empressement sur la réputation de l'auteur : mais, quoique M. de Montesquieu eût écrit

pour le bien du peuple, il ne devoit pas avoir le peuple pour juge ; la profondeur de l'objet étoit une suite de son importance même. Cependant les traits qui étoient répandus dans l'ouvrage, et qui auroient été déplacés s'ils n'étoient pas nés du fond du sujet, persuadèrent à trop de personnes qu'il étoit écrit pour elles. On cherchoit un livre agréable, et on ne trouvoit qu'un livre utile, dont on ne pouvoit d'ailleurs sans quelque attention saisir l'ensemble et les détails. On traita légèrement l'Esprit des lois ; le titre même fut un sujet de plaisanterie (1) ; enfin l'un des plus beaux monuments littéraires qui soient sortis de notre nation fut regardé d'abord par elle avec assez d'indifférence. Il fallut que les véritables juges eussent eu le temps de lire : bientôt ils ramenerent la multitude toujours prompte à changer d'avis. La partie du public qui enseigna dicta à la partie qui écoute ce qu'elle devoit penser et dire ; et le suffrage des hommes éclairés, joint aux échos qui le répéterent, ne forma plus qu'une voix dans toute l'Europe.

Ce fut alors que les ennemis publics et secrets des lettres et de la philosophie ( car elles en ont de ces deux especes ) réunirent leurs traits contre l'ouvrage. De là cette foule de brochures qui lui furent lancées de toutes parts, et que nous ne tirerons pas de l'oubli où elles sont déjà plongées. Si leurs auteurs n'avoient pris de bonnes mesures pour être inconnus à la postérité, elle croiroit que l'Esprit

---

(1) M. de Montesquieu, disoit-on, devoit intituler son livre, de l'Esprit sur les lois.

des lois a été écrit au milieu d'un peuple de barbares.

M. de Montesquieu méprisa sans peine les critiques ténébreuses de ces auteurs sans talents, qui, soit par une jalousie qu'ils n'ont pas droit d'avoir, soit pour satisfaire la malignité du public, qui aime la satire et la méprise, outragent ce qu'ils ne peuvent atteindre, et, plus odieux par le mal qu'ils veulent faire que redoutables par celui qu'ils font, ne réussissent pas même dans un genre d'écrire que sa facilité et son objet rendent également vil. Il mettoit les ouvrages de cette espece sur la même ligne que ces nouvelles hebdomadaires de l'Europe, dont les éloges sont sans autorité et les traits sans effet, que des lecteurs oisifs parcourent sans y ajouter foi, et dans lesquelles les souverains sont insultés sans le savoir, ou sans daigner s'en venger. Il ne fut pas aussi indifférent sur les principes d'irréligion qu'on l'accusa d'avoir semés dans l'Esprit des lois. En méprisant de pareils reproches il auroit cru les mériter, et l'importance de l'objet lui ferma les yeux sur la valeur de ses adversaires. Ces hommes, également dépourvus de zele, et également empressés d'en faire paroître, effrayés de la lumiere que les lettres répandent, non au préjudice de la religion, mais à leur désavantage, avoient pris différentes formes pour lui porter atteinte. Les uns, par un stratagème aussi puénil que pusillanime, s'étoient écrit à eux-mêmes; les autres, après l'avoir déchiré sous le masque de l'anonyme, s'étoient ensuite déchirés entre eux à son occasion. M. de Montesquieu, quoique jaloux de les confondre, ne jugea pas à propos de perdre

un temps précieux à les combattre les uns après les autres ; il se contenta de faire un exemple sur celui qui s'étoit le plus signalé par ses excès.

C'étoit l'auteur d'une feuille anonyme et périodique, qui croit avoir succédé à Pascal parcequ'il a succédé à ses opinions ; panégyriste d'ouvrages que personne ne lit, et apologiste de miracles que l'autorité séculière a fait cesser dès qu'elle l'a voulu ; qui appelle impiété et scandale le peu d'intérêt que les gens de lettres prennent à ses querelles, et s'est aliéné, par une adresse digne de lui, la partie de la nation qu'il avoit le plus d'intérêt de ménager. Les coups de ce redoutable athlète furent dignes des vues qui l'inspirèrent : il accusa M. de Montesquieu de spinosisme et de déisme ( deux imputations incompatibles ) ; d'avoir suivi le système de Pope ( dont il n'y avoit pas un mot dans l'ouvrage ) ; d'avoir cité Plutarque, qui n'est pas un auteur chrétien ; de n'avoir point parlé du péché originel et de la grace. Il prétendit enfin que l'Esprit des lois étoit une production de la constitution *Unigenitus* ; idée qu'on nous soupçonnera peut-être de prêter par dérision au critique. Ceux qui ont connu M. de Montesquieu, l'ouvrage de Clément XI et le sien, peuvent juger, par cette accusation, de toutes les autres.

Le malheur de cet écrivain dut bien le décourager : il vouloit perdre un sage par l'endroit le plus sensible à tout citoyen ; il ne fit que lui procurer une nouvelle gloire, comme homme de lettres. La *Défense de l'Esprit des lois* parut. Cet ouvrage, par la modération, la vérité, la finesse de plai-

santerie qui y regnent , doit être regardé comme un modele en ce genre. M. de Montesquieu , chargé par son adversaire d'imputations atroces , pouvoit le rendre odieux sans peine : il fit mieux , il le rendit ridicule. S'il faut tenir compte à l'agresseur d'un bien qu'il a fait sans le vouloir , nous lui devons une éternelle reconnoissance de nous avoir procuré ce chef-d'œuvre. Mais ce qui ajoute encore au mérite de ce morceau précieux , c'est que l'auteur s'y est peint lui-même sans y penser ; ceux qui l'ont connu croient l'entendre ; et la postérité s'assurera , en lisant sa *Défense* , que sa conversation n'étoit pas inférieure à ses écrits ; éloge que bien peu de grands hommes ont mérité.

Une autre circonstance lui assure pleinement l'avantage dans cette dispute. Le critique , qui , pour preuve de son attachement à la religion , en déchire les ministres , accusoit hautement le clergé de France , et sur-tout la faculté de théologie , d'indifférence pour la cause de Dieu , en ce qu'ils ne proscrivoient pas authentiquement un si pernicieux ouvrage. La faculté étoit en droit de mépriser le reproche d'un écrivain sans aveu : mais il s'agissoit de la religion ; une délicatesse louable lui a fait prendre le parti d'examiner l'Esprit des lois. Quoiqu'elle s'en occupe depuis plusieurs années , elle n'a rien prononcé jusqu'ici ; et , fût-il échappé à M. de Montesquieu quelques inadvertances légères , presque inévitables dans une carrière si vaste , l'attention longue et scrupuleuse qu'elles auroient demandée de la part du corps le plus éclairé de l'église prouveroit au moins combien elles seroient excusables. Mais ce corps

plein de prudence ne précipitera rien dans une si importante matière. Il connoît les bornes de la raison et de la foi : il sait que l'ouvrage d'un homme de lettres ne doit point être examiné comme celui d'un théologien ; que les mauvaises conséquences auxquelles une proposition peut donner lieu par des interprétations odieuses ne rendent point blâmable la proposition en elle-même ; que d'ailleurs nous vivons dans un siècle malheureux où les intérêts de la religion ont besoin d'être ménagés , et qu'on peut lui nuire auprès des simples en répandant mal-à-propos sur des génies du premier ordre le soupçon d'incrédulité ; qu'enfin , malgré cette accusation injuste , M. de Montesquieu fut toujours estimé , recherché et accueilli , par tout ce que l'église a de plus respectable et de plus grand. Eût-il conservé auprès des gens de bien la considération dont il jouissoit s'ils l'eussent regardé comme un écrivain dangereux ?

Pendant que les insectes le tourmentoient dans son propre pays , l'Angleterre élevoit un monument à sa gloire. En 1752 , M. Dassier , célèbre par les médailles qu'il a frappées à l'honneur de plusieurs hommes illustres , vint de Londres à Paris pour frapper la sienne. M. de la Tour , cet artiste supérieur par son talent , et si estimable par son désintéressement et l'élevation de son ame , avoit ardemment désiré de donner un nouveau lustre à son pinceau en transmettant à la postérité le portrait de l'auteur de l'Esprit des lois ; il ne vouloit que la satisfaction de le peindre ; et il méritoit , comme Apelle , que cet honneur lui fût réservé : mais M. de Montesquieu , d'autant plus avare du temps de M. de la Tour que

celui-ci en étoit plus prodigue, se refusa constamment et poliment à ses pressantes sollicitations. M. Dassier essuya d'abord des difficultés semblables. « Croyez-vous, dit-il enfin à M. de Montesquieu, qu'il n'y ait pas autant d'orgueil à refuser ma proposition qu'à l'accepter ? » Désarmé par cette plaisanterie, il laissa faire à M. Dassier tout ce qu'il voulut.

L'auteur de l'Esprit des lois jouissoit enfin paisiblement de sa gloire, lorsqu'il tomba malade au commencement de février. Sa santé, naturellement délicate, commençoit à s'altérer depuis long-temps par l'effet lent et presque infaillible des études profondes, par les chagrins qu'on avoit cherché à lui susciter sur son ouvrage, enfin par le genre de vie qu'on le forçoit de mener à Paris, et qu'il sentoit lui être funeste. Mais l'empressement avec lequel on recherchoit sa société étoit trop vif pour n'être pas quelquefois indiscret; on vouloit sans s'en appercevoir jouir de lui aux dépens de lui-même. A peine la nouvelle du danger où il étoit se fut-elle répandue, qu'elle devint l'objet des conversations et de l'inquiétude publique. Sa maison ne désemplissoit point de personnes de tout rang qui venoient s'informer de son état, les unes par un intérêt véritable, les autres pour s'en donner l'apparence, ou pour suivre la foule. Sa majesté, pénétrée de la perte que son royaume alloit faire, en demanda plusieurs fois des nouvelles : témoignage de bonté et de justice qui n'honore pas moins le monarque que le sujet. La fin de M. de Montesquieu ne fut point indigne de sa vie. Accablé de douleurs cruelles, éloigné d'une fa-

mille à qui il étoit cher, et qui n'a pas eu la consolation de lui fermer les yeux, entouré de quelques amis et d'un plus grand nombre de spectateurs, il conserva jusqu'au dernier moment la paix et l'égalité de son ame. Enfin, après avoir satisfait avec dévotion à tous ses devoirs, plein de confiance en l'Être éternel auquel il alloit se rejoindre, il mourut avec la tranquillité d'un homme de bien qui n'avoit jamais consacré ses talents qu'à l'avantage de la vertu et de l'humanité. La France et l'Europe le perdirent le 10 février 1755, à l'âge de soixante-six ans révolus.

Toutes les nouvelles publiques ont annoncé cet événement comme une calamité. On pourroit appliquer à M. de Montesquieu ce qui a été dit autrefois d'un illustre Romain, que personne, en apprenant sa mort, n'en témoigna de joie, que personne même ne l'oublia dès qu'il ne fut plus. Les étrangers s'empresserent de faire éclater leurs regrets; et mylord Chesterfield, qu'il suffit de nommer, fit imprimer dans un des papiers publics de Londres un article en son honneur, article digne de l'un et de l'autre : c'est le portrait d'Anaxagore tracé par Périclès (1).

---

(1) Voici cet éloge en anglais, tel qu'on le lit dans la gazette appelée Evening-post, ou Poste du soir :

On the 10th of this month, died at Paris, universally and sincerely regretted, Charles Secondat, baron of Montesquieu, and président à mortier of the parliament of Bordeaux. His virtues did honour to human nature, his writings to justice. A friend to mankind, he asserted heir undoubted and inalienable rights, with freedom, even in his own country, whose prejudices in matters of religion and government he had long lamented, and

L'académie royale des sciences et belles-lettres de Prusse, quoiqu'on n'y soit point dans l'usage de prononcer l'éloge des associés étrangers, a cru devoir lui faire cet honneur qu'elle n'a fait encore qu'à l'illustre Jean Bernouilli. M. de Maupertuis, tout malade qu'il étoit, a rendu lui-même à son ami ce dernier devoir, et n'a voulu se reposer sur personne d'un soin si cher et si triste. A tant de suffrages écla-

---

endeavoured (not without some success) to remove. He well knew, and justly admired, the happy constitution of this country, where fixed and known laws equally restrain monarchy from tyranny, and liberty from licentiousness. His works will illustrate his name, and survive him as long as right reason, moral obligations, and the true spirit of laws, shall be understood, respected, and maintained. C'est-à-dire :

Le 10 de février est mort à Paris, universellement et sincèrement regretté, Charles de Secondat, baron de Montesquieu, président à mortier au parlement de Bordeaux. Ses vertus ont fait honneur à la nature humaine, et ses écrits à la législation. Ami de l'humanité, il en soutint avec force et avec vérité les droits indubitables et inaliénables; et il l'osa dans son propre pays, dont les préjugés, en matière de religion et de gouvernement, ont excité pendant long-temps ses gémissements. Il entreprit de les détruire; et ses efforts ont eu quelques succès. (Il faut se ressouvenir que c'est un Anglais qui parle.) Il connoissoit parfaitement bien et admiroit avec justice l'heureux gouvernement de ce pays, dont les lois, fixes et connues, sont un frein contre la monarchie qui tendroit à la tyrannie, et contre la liberté qui dégénéreroit en licence. Ses ouvrages rendront son nom célèbre, et lui survivront aussi long-temps que la droite raison, les obligations morales, et le vrai esprit des lois, seront entendus, respectés, et conservés. (*Note de d'Alembert.*)

tants en faveur de M. de Montesquieu , nous croyons pouvoir joindre sans indiscretion les éloges que lui a donnés en présence de l'un de nous le monarque même auquel cette académie célèbre doit son lustre ; prince fait pour sentir les pertes de la philosophie et pour l'en consoler.

Le 17 février l'académie française lui fit selon l'usage un service solennel , auquel , malgré la rigueur de la saison , presque tous les gens de lettres de ce corps qui n'étoient point absents de Paris se firent un devoir d'assister. On auroit dû dans cette triste cérémonie placer l'Esprit des lois sur son cercueil , comme on exposa autrefois vis-à-vis du cercueil de Raphaël son dernier tableau de la Transfiguration. Cet appareil simple et touchant eût été une belle oraison funebre.

Jusqu'ici nous n'avons considéré M. de Montesquieu que comme écrivain et philosophe : ce seroit lui dérober la moitié de sa gloire que de passer sous silence ses agréments et ses qualités personnelles.

Il étoit, dans le commerce, d'une douceur et d'une gaieté toujours égales. Sa conversation étoit légère, agréable et instructive , par le grand nombre d'hommes et de peuples qu'il avoit connus ; elle étoit coupée comme son style , pleine de sel et de saillies , sans amertume et sans satire. Personne ne racontoit plus vivement , plus promptement , avec plus de grace et moins d'apprêt. Il savoit que la fin d'une histoire plaisante en est toujours le but ; il se hâtoit donc d'y arriver, et produisoit l'effet sans l'avoir promis.

Ses fréquentes distractions ne le rendoient que

plus aimable ; il en sortoit toujours par quelque trait inattendu qui réveilloit la conversation languissante : d'ailleurs elles n'étoient jamais ni jouées, ni choquantes, ni importunes. Le feu de son esprit, le grand nombre d'idées dont il étoit plein, les faisoient naître ; mais il n'y tomboit jamais au milieu d'un entretien intéressant ou sérieux ; le desir de plaire à ceux avec qui il se trouvoit le rendoit alors à eux sans affectation et sans effort.

Les agréments de son commerce tenoient non seulement à son caractère et à son esprit, mais à l'espece de régime qu'il observoit dans l'étude. Quoique capable d'une méditation profonde et long-temps soutenue, il n'épuisait jamais ses forces ; il quittoit toujours le travail avant que d'en ressentir la moindre impression de fatigue (1).

Il étoit sensible à la gloire ; mais il ne vouloit y

---

(1) L'auteur de la feuille anonyme et périodique dont nous avons parlé ci-dessus prétend trouver une contradiction manifeste entre ce que nous disons ici et ce que nous avons dit un peu plus haut, que la santé de M. de Montesquieu s'étoit altérée par l'effet lent et presque infaillible des études profondes. Mais pourquoi, en rapprochant les deux endroits, a-t-il supprimé les mots LENT ET PRESQUE INFALLIBLE qu'il avoit sous les yeux ? C'est évidemment parcequ'il a senti qu'un effet lent n'est pas moins réel pour n'être pas senti sur-le-champ, et que, par conséquent, ces mots détruisoient l'apparence de la contradiction qu'on prétendoit faire remarquer. Telle est la bonne foi de cet auteur dans des bagatelles, et à plus forte raison dans des matières plus sérieuses. (*Note tirée de l'avertissement du sixième volume de l'Encyclopédie.*)

parvenir qu'en la méritant. Jamais il n'a cherché à augmenter la sienne par ces manœuvres sourdes, par ces voies obscures et honteuses, qui déshonorent la personne sans ajouter au nom de l'auteur.

Digne de toutes les distinctions et de toutes les récompenses, il ne demandoit rien et ne s'étonnoit point d'être oublié : mais il a osé, même dans des circonstances délicates, protéger à la cour des hommes de lettres persécutés, célèbres, et malheureux, et leur a obtenu des graces.

Quoiqu'il vécût avec les grands, soit par nécessité, soit par convenance, soit par goût, leur société n'étoit pas nécessaire à son bonheur. Il fuyoit dès qu'il le pouvoit à sa terre : il y retrouvoit avec joie sa philosophie, ses livres, et le repos. Entouré de gens de la campagne, dans ses heures de loisir, après avoir étudié l'homme dans le commerce du monde et dans l'histoire des nations, il l'étudioit encore dans ces ames simples que la nature seule a instruites, et il y trouvoit à apprendre : il conversoit gaiement avec eux ; il leur cherchoit de l'esprit, comme Socrate ; il paroissoit se plaisir autant dans leur entretien que dans les sociétés les plus brillantes, sur-tout quand il terminoit leurs différens, et soulageoit leurs peines par ses bienfaits.

Rien n'honore plus sa mémoire que l'économie avec laquelle il vivoit, et qu'on a osé trouver excessive dans un monde avare et fastueux, peu fait pour en pénétrer les motifs et encore moins pour les sentir. Bienfaisant et par conséquent juste, M. de Montesquieu ne vouloit rien prendre sur sa famille, ni

des secours qu'il donnoit aux malheureux , ni des dépenses considérables auxquelles ses longs voyages , la foiblesse de sa vue , et l'impression de ses ouvrages , l'avoient obligé. Il a transmis à ses enfants , sans diminution ni augmentation , l'héritage qu'il avoit reçu de ses peres ; il n'y a rien ajouté que la gloire de son nom et l'exemple de sa vie. Il avoit épousé , en 1715 , demoiselle Jeanne de Lartigue , fille de Pierre de Lartigue , lieutenant-colonel au régiment de Maulévrier. Il en a eu deux filles , et un fils qui , par son caractère , ses mœurs et ses ouvrages , s'est montré digne d'un tel pere.

Ceux qui aiment la vérité et la patrie ne seront pas fâchés de trouver ici quelques unes de ses maximes. Il pensoit

Que chaque portion de l'état doit être également soumise aux lois ; mais que les privileges de chaque portion de l'état doivent être respectés lorsque leurs effets n'ont rien de contraire au droit naturel qui oblige tous les citoyens à concourir également au bien public : que la possession ancienne étoit en ce genre le premier des titres et le plus inviolable des droits , qu'il étoit toujours injuste et quelquefois dangereux de vouloir ébranler ;

Que les magistrats , dans quelque circonstance et pour quelque grand intérêt de corps que ce puisse être , ne doivent jamais être que magistrats , sans parti et sans passion , comme les lois , qui absolvent et punissent sans aimer ni haïr.

Il disoit enfin , à l'occasion des disputes ecclésiastiques qui ont tant occupé les empereurs et les

chrétiens grecs , que les querelles théologiques , lorsqu'elles cessent d'être renfermées dans les écoles , déshonorent infailliblement une nation aux yeux des autres. En effet , le mépris même des sages pour ces querelles ne la justifie pas , parceque les sages faisant par-tout le moindre bruit et le plus petit nombre , ce n'est jamais sur eux qu'une nation est jugée. Il disoit qu'il y avoit très peu de choses vraies dans le livre de l'abbé du Bos sur *l'établissement de la monarchie française dans les Gaules*, et qu'il en auroit fait une réfutation suivie s'il ne lui avoit fallu le relire une troisieme ou une quatrieme fois , ce qu'il regardoit comme le plus grand des supplices.

L'importance des ouvrages dont nous avons eu à parler dans cet éloge nous en a fait passer sous silence de moins considérables , qui servoient à l'auteur comme de délassement , et qui auroient suffi pour l'éloge d'un autre. Le plus remarquable est le *Temple de Gnide* , qui suivit d'assez près les Lettres persanes. M. de Montesquien , après avoir été dans celles-ci Horace , Théophraste , et Lucien , fut Ovide et Anacréon dans ce nouvel essai. Ce n'est plus l'amour despotique de l'orient qu'il se propose de peindre , c'est la délicatesse et la naïveté de l'amour pastoral , tel qu'il est dans une ame neuve que le commerce des hommes n'a point encore corrompue. L'auteur , craignant peut-être qu'un tableau si étranger à nos mœurs ne parût trop languissant et trop uniforme , a cherché à l'animer par les peintures les plus riantes. Il transporte le lecteur dans

des lieux enchantés, dont à la vérité le spectacle intéresse peu l'amant heureux, mais dont la description flatte encore l'imagination quand les desirs sont satisfaits. Emporté par son sujet, il a répandu dans sa prose ce style animé, figuré, et poétique, dont le roman de Télémaque a fourni parmi nous le premier modèle. Nous ignorons pourquoi quelques censeurs du Temple de Gnide ont dit à cette occasion qu'il auroit eu besoin d'être en vers. Le style poétique, si on entend comme on le doit par ce mot un style plein de chaleur et d'images, n'a pas besoin pour être agréable de la marche uniforme et cadencée de la versification; mais si on ne fait consister ce style que dans une diction chargée d'épithètes oisives, dans les peintures froides et triviales des ailes et du carquois de l'Amour, et de semblables objets, la versification n'ajoutera presque aucun mérite à ces ornements usés; on y cherchera toujours en vain l'ame et la vie. Quoi qu'il en soit, le Temple de Gnide étant une espèce de poëme en prose, c'est à nos écrivains les plus célèbres en ce genre à fixer le rang qu'il doit occuper: il mérite de pareils juges. Nous croyons du moins que les peintures de cet ouvrage soutiendroient avec succès une des principales épreuves des descriptions poétiques, celle de les représenter sur la toile. Mais ce qu'on doit sur-tout remarquer dans le Temple de Gnide, c'est qu'Anacréon même y est toujours observateur et philosophe. Dans le quatrième chant il paroît décrire les mœurs des Sibarites, et on s'apperçoit aisément que ces mœurs sont les nôtres. La préface porte

sur-tout l'empreinte de l'auteur des Lettres persanes. En présentant le temple de Guide comme la traduction d'un manuscrit grec, plaisanterie défigurée depuis par tant de mauvais copistes, il en prend occasion de peindre d'un trait de plume l'ineptie des critiques et le pédantisme des traducteurs, et finit par ces paroles dignes d'être rapportées : « Si les gens graves desiroient de moi quelque  
« ouvrage moins frivole, je suis en état de les satis-  
« faire. Il y a trente ans que je travaille à un livre de  
« douze pages, qui doit contenir tout ce que nous  
« savons sur la métaphysique, la politique, et la  
« morale, et tout ce que de très grands auteurs ont  
« oublié dans les volumes qu'ils ont donnés sur ces  
« sciences-là. »

Nous regardons comme une des plus honorables récompenses de notre travail l'intérêt particulier que M. de Montesquieu prenoit à l'Encyclopédie, dont toutes les ressources ont été jusqu'à présent dans le courage et l'émulation de ses auteurs. Tous les gens de lettres, selon lui, devoient s'empresser de concourir à l'exécution de cette entreprise utile. Il en a donné l'exemple avec M. de Voltaire et plusieurs autres écrivains célèbres. Peut-être les traverses que cet ouvrage a essuyées, et qui lui rappeloient les siennes propres, l'intéressoient-elles en notre faveur. Peut-être étoit-il sensible, sans s'en appercevoir, à la justice que nous avons osé lui rendre dans le premier volume de l'Encyclopédie, lorsque personne n'osoit encore élever sa voix pour le défendre. Il nous destinoit un article sur le *Goût*, qui a été trouvé imparfait dans ses papiers. Nous le don-

nerons en cet état au public , et nous le traiterons avec le même respect que l'antiquité témoigna autrefois pour les dernières paroles de Sénèque. La mort l'a empêché d'étendre plus loin ses bienfaits à notre égard ; et , en joignant nos propres regrets à ceux de l'Europe entière , nous pourrions écrire sur son tombeau :

*Finis vitæ ejus nobis luctuosus , patriæ tristis , extraneis etiam ignotisque non sine cura fuit.*

TACIT. in Agricol. c. 43.